



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 22 février 2021

**Service Régulation des Activités et
des Emplois Maritimes**

*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

**Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur
l'environnement**

**Motifs relatifs au projet d'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche maritime de
loisir pratiquée à pied ou sous-marine dans le département de la Manche**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Compte tenu des enjeux environnementaux et conformément aux articles 7 de la Charte de l'environnement et L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté suivant a été soumis à la consultation du public du 25 août au 17 septembre 2020 :

Fort de 12 années d'application et de plusieurs modifications, l'arrêté réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied ou sous-marine dans le département de la Manche appelait plusieurs évolutions :

- Un besoin de simplification

Le contrôle de la pêche de loisir était rendu difficile par un arrêté dont certains aspects (notamment la description des engins de pêche) pouvaient porter à interprétation, ce qui présentait des risques de rupture d'égalité dans le traitement des infractions et complexifiait les rapports avec les plaisanciers. Il s'avérait donc nécessaire d'entreprendre un travail de simplification permettant de faciliter la compréhension de l'arrêté par tous et de fluidifier les rapports entre unités de contrôle et plaisanciers.

- Une prise en compte des enjeux environnementaux

L'objectif de protection du milieu marin devait faire pleinement son entrée dans un arrêté encadrant la pêche de loisir. Le présent arrêté a donc pour finalité d'intégrer les enjeux de conservation des habitats marins, notamment en réduisant les impacts de la pêche, tout en permettant la pérennité de pratiques traditionnelles.

- Une meilleure lisibilité de la réglementation

L'arrêté n° 127/2008 a fait, au cours des années, l'objet d'arrêtés modificatifs successifs, rendant la réglementation relative à la pêche de loisir de moins en moins lisible. En conséquence, il est apparu pertinent d'élaborer un nouvel arrêté intégrant l'ensemble de ces modifications ainsi que les évolutions réglementaires nécessaires du fait de l'évolution des pratiques.